

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR AN :

ÉPINAL. 40 f. 50
 DÉPARTEMENT. 41
 FRANCE, le semestre. 5 50

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. 40 c.
 Ordinaires. 20 c.
 Réclames. 25 c.

LE PEUPLE VOSGIEN,

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT TOUS LES SAMEDIS.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉRIER, rédacteur-gérant, à Épinal, rue du Dayené.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI VALENTIN ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Dompaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GERRY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUCIN, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLLOT, notaire.

Épinal, le 26 Janvier 1850.

Loi organique de l'Enseignement.

Huit jours ont été employés par l'assemblée législative à une discussion générale sur la loi organique de l'enseignement, sortie du laboratoire de M. Falloux. Tous les partis, toutes les opinions sont venues avec plus ou moins de franchise et comme sur un terrain commun briser leurs dernières lances, ceux-ci pour l'Eglise et l'étouffement des esprits, ceux-là pour la Démocratie et le rayonnement de l'intelligence, les uns pour leurs propres foyers, pour leur boutique universitaire menacée de ruine ; d'autres enfin, les plus cyniques des apostats, pour opposer l'effort de leur parole à l'invasion redoutable du socialisme et cimenter l'alliance monstrueuse d'idées à jamais inconciliables.

Cette loi était une loi de parti ; aussi la discussion, attirée trop facilement sur le terrain étroit mais brûlant des passions politiques, n'a pu s'élever à ces hauteurs sereines, où la pensée cherche librement le vrai et discute, avec un amour ardent, l'avenir de l'humanité. La lutte a donc été vive et les blessures profondes ; et pour le dire en un mot, la victoire, malgré le vote qui a suivi, est restée moralement à la démocratie.

Les orateurs ont beaucoup parlé de la liberté d'enseignement ; mais le fond des débats même ramenait la question à cette autre plus simple, plus fondamentale et qui montre mieux l'esprit des partis : *que faut-il enseigner aux hommes ?* Un des membres de la droite absolutiste a répondu : *le catéchisme*. Nous devons remercier M. de Montalembert d'avoir fait tomber cette parole de la tribune : elle caractérise logiquement tout un parti et nous savons maintenant jusqu'où l'on veut faire reculer l'intelligence humaine. Dans quel siècle croit donc vivre cet apôtre de l'ascétisme ? Quel homme aujourd'hui voudrait subir ce joug pesant qui dompte et brise l'âme, s'astreindre à ne croire que ce qu'on lui enseigne, dût sa raison se révolter en secret contre un sacrilège fait à sa conscience ? Ah ! Monsieur, ce n'est point encore assez, il ne faut point enseigner à lire à nos enfants ; car il leur suffira de l'Evangile pour apprendre à vous connaître vous et les vôtres, et ils renouvelleront les condamnations que chaque génération prononce contre vous, à moins que vous n'allumiez les bûchers contre ce livre divin. Mais que disons-nous ? voilà des siècles que vous luttez pour l'emprisonnement des âmes dans des dogmes inconciliables avec les attributs de Dieu, et partout l'homme se détache de vos enseignements pour reprendre cette liberté de conscience et de raison que vous voulez asservir à vos doctrines intéressées.

Qu'avez-vous fait partout où vous avez assis votre puissance, a demandé énergiquement Victor Hugo au parti clérical ? Partout vous n'avez entassé que ruines, montré qu'impuissance, laissé derrière vous que gémissements, ignorance et misère. — L'Espagne, l'Italie où vous avez régné en maîtres sont descendus par vous au dernier rang des nations. Et le poète-prophète, stigmatisant de sa parole émue et vigoureuse ce despotisme qui veut éteindre la conscience humaine dans un cercle de fer, a flagellé avec un retentissement immense ce parti clérical qui appelle l'Evangile sa mère pour en faire sa servante ; qui veut mettre un baillon à l'esprit humain ; qui crie liberté toutes les fois qu'il rive une chaîne, amnistie toutes les fois qu'il proscrit, et qui veut le gouvernement par la léthargie, par la mort.

Ce discours, qui soulève tant de colères et qui a retenti comme un tocsin d'émancipation, pénétrera jusque dans la plus humble chaumière ; il donnera des forces à l'âme découragée sous un joug abrutissant, en montrant à chaque homme qu'il ne relève que de sa conscience, et en ouvrant la dernière chance d'influence et d'autorité aux Pharisiens en soutane.

MM. Montalembert et Victor Hugo ont été les seuls orateurs qui, en quelque sorte, aient discuté la question sous sa véritable face. Le premier a lutté avec plus de courage que de bonheur pour l'infailibilité et l'autorité absolue de l'Eglise, pour le monopole de l'enseignement, pour l'étouffement de la spontanéité humaine, pour l'ignorance ; en un mot, pour la misère éternelle. Le second, soutenu par une foi vive dans la perfectibilité de l'humanité, en a appelé à toutes les puissances intérieures du cœur pour le faire rayonner dans sa liberté ; il a rappelé du dogme et du mysticisme à la morale de l'Evangile ; il a battu en brèche le despotisme clérical par les arguments irréfutables de sa propre histoire ; il réclame : pour l'âme sa force d'initiative et le besoin de s'abandonner librement à ses aspirations ; pour l'homme le droit de puiser à toute source un légitime enseignement ; pour l'enfant le droit d'hériter des connaissances des générations antérieures ; pour l'Etat celui de veiller à leur expansion, à leur propagation ; pour tous enfin l'extinction des préjugés et de la misère.

Presque tous les autres orateurs, à l'exception de M. Duprat qui a tenu fermement le drapeau de la liberté, se sont trainés dans le terre-à-terre de la discussion. La philosophie, dans la bouche de M. Barthélémy Saint-Hilaire, a bien protesté contre le parti clérical, mais sans avoir l'audace de ses théories. Les philosophes de l'Université aspirent au monopole, nous voulons l'enseignement libre.

L'évêque de Langres a parlé avec onction de cette liberté que jusqu'à ce moment son parti tout entier réclamait comme un droit naturel, mais le prélat trouve, comme tant d'autres, que le pouvoir est bon à garder et veut bien aujourd'hui, pour sauver la société, exercer en compagnie de l'Université la dictature intellectuelle, sans cependant vouloir accepter la solidarité de ce compromis. Honte aux apôtres renégats !

Un discours qui a été aussi une victoire est celui de M. Crémieux. M. de Montalembert avait osé appeler *scélérats grandioses* ces sublimes géants de 95 qui seuls, par leurs efforts et leurs œuvres, ont pu faire survivre la révolution à elle-même. M. Crémieux les a défendus avec énergie et courage contre les injures ignobles d'un parti qui n'a de courage qu'au milieu des baïonnettes après un jour de victoire ; il a noblement rappelé les services et les bienfaits de cette grande époque calomniée par de lâches aboyeurs.

Quant aux universitaires, ils ont un peu abusé du droit d'endormir leurs auditeurs, comme ils font de leurs élèves. Ils professent bien qu'il n'y a point d'accord possible entre la foi et la raison ; ils crient tout haut que l'Université va succomber sous les articles du projet de loi ; mais, encore une fois, ils ne savent pas briser l'obstacle qu'ils rencontrent toujours dans leur enseignement ; ils ne veulent point régénérer leur Université dans la science vivante et dans l'indépendance. Quelle meure donc dans sa lâcheté et dans son hypocrisie !

Les fils de Voltaire viennent à leur tour. Mais ils se sont fait capucins comme leur maître. Pour eux, il ne s'agit ni de liberté, ni de foi, ni de raison, malgré leurs beaux semblants d'amour pour tout ce qui est grand dans l'humanité ; ils l'ont dit froidement, cyniquement, l'injure et la calomnie à la bouche, s'ils font alliance avec ceux qu'ils ont toujours combattus, c'est parce qu'ils sentent tout rouler autour d'eux et qu'ils ne voient d'autre salut que dans le rétablissement de ce *beau navire monarchique* dont parlait M. de Montalembert. M. Thiers s'est fait l'organe de ces gens-là. Il a tendu en leur nom la main au parti des Jésuites. La peur, l'intérêt, le despotisme, voilà ce qui s'est uni contre les destinées de la France.

Tous ceux qui ont voté en faveur de cette loi organique la trouvent généralement mauvaise, incomplète, gênante, mais tous la croient un frein capable de contenir la démocratie ; elle n'est, à leurs yeux, qu'une loi de

transaction, et c'est déjà un acte de justice qu'ils rendent à ceux qui la combattent énergiquement. Les transactions, comme celles que l'on cherche en ce moment, ne peuvent durer ; d'une alliance adultère et inintelligente, il ne peut résulter que des malheurs.

Mais cette loi ne vivra point ; peut-être même ne verra-t-elle point le jour. Une partie de ceux qui ont voté pour qu'on passât à une deuxième délibération ne paraissent l'avoir fait que pour continuer la discussion.

Pour nous, que la loi passe ou ne passe point, nous ne croyons pas moins à l'impuissance des aveugles qui ne voient point le soleil de la République. Nous les laisserons s'agiter dans la fureur et dans leur ridicule despotisme. Nous croyons que plus on croit comprimer les élans de la liberté de tout un peuple, plus on est près de sa défaite ; nous croyons aux progrès des nations et à l'avenir de la France.

En tête des actes qui se sont accomplis dans les affaires d'Italie pendant le courant de 1849, il en est un qui nous a peiné douloureusement, nous y revenons à l'époque de son anniversaire pour témoigner hautement du peu de franchise qui a présidé à cette funeste politique.

Nous voulons rappeler la quête qui fut faite, il y a un an, dans nos églises au profit du pape ; elle ouvre une série de faits qu'une simple énumération qualifie suffisamment.

Des mandements émanés du haut-clergé furent lus au prône le dimanche, nous les résumons dans cette phrase : « Le saint pontife proscrit ne sait ou repose sa tête, les fidèles sont priés de subvenir à ses besoins. »

Naguères, dans une autre enceinte, nous frissonnions d'enthousiasme à la voix éloquente d'un orateur chrétien, sollicitant du haut de la chaire évangélique la charité du peuple parisien en faveur des débris épars de l'infortunée Pologne, et réclamant un *viatique pour des enfants du malheur... et de l'espérance* ? C'était le 9 avril 1848. Dix mois nous séparent à peine de cet appel généreux et patriotique que, voulant suivre l'exemple du zèle défenseur des Polonais, une partie du clergé vient nous demander l'aumône pour Pie IX. Quelle parodie et surtout quelle différence ; qu'est devenue la chaire de vérité ? Comment osait-on nous en imposer à ce point ? Si le pape ne savait ou repose sa tête, c'était apparemment l'embarras du choix, alors qu'une hospitalité empressée et bienveillante lui était offerte par la République française et par toutes les Cours de l'Europe, sans compter la présidence de la République romaine qu'on le pria d'accepter, et qu'il recevait du roi de Naples et de la reine d'Espagne 200,000 dollars, 1,030,000 francs, pour prix de deux messes, de quoi enrichir 30,000 paysans. On nous trompait.

Pour nous qui croyons plus à la justice de Dieu qu'à l'infailibilité des hommes, quelle que soit la position qu'ils occupent, nous croyons aussi qu'on n'enlève jamais impunément, par le mensonge, l'obole du pauvre pour le faire passer dans la bourse du riche.

Nous ne voulons pas jeter plus loin notre coup d'œil rétrospectif sur les faits qui ont succédé à cette mendicité, ce serait trop long et trop triste, nous découvririons que ce n'était pas assez de notre argent, il a encore fallu le sang de nos frères pour terminer une expédition entreprise par le mensonge, conduite par le mensonge et aboutissant à toutes les conséquences du mensonge, à la honte et à l'opprobre. Tous les résultats physiques et moraux n'en sont-ils pas déplorables : la perte de nos soldats qui fait traduire en *de profundis*, les *te deum* chantés par Oudinot, et compagnie, les frais de la guerre à payer 50 ou 60 millions à prélever en contributions sur nos champs de plus en plus rétrécis et hypothéqués ; la religion discréditée par ceux-là mêmes qui ont mission de la faire aimer et respecter, Pie IX,

On nous donne communication de l'organisation qui s'est faite dans un des grands établissements industriels de l'arrondissement de Remiremont, pour une caisse de secours et de prévoyance. — Nous nous empressons d'ouvrir nos colonnes à ce projet : tous les travailleurs de l'établissement en font partie sans distinction d'âge ni de sexe : le mode progressif a été admis pour les cotisations ; les salaires infimes donnent peu, les gros traitements donnent beaucoup. — Nous ne pouvons résister au désir de donner *in-extenso* le préambule des statuts.

ASSOCIATION POUR UNE CAISSE DE SECOURS ET PRÉVOYANCES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE M. M.....

- » L'association que nous nous proposons d'organiser aura pour principe la *solidarité humaine* et pour maxime ces quatre points de l'Évangile :
- » 1° Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-mêmes.
- » 2° Aimez-vous les uns les autres.
- » 3° Le premier d'entre vous doit être le serviteur de tous les autres.
- » 4° Paix aux hommes de bonne volonté.
- » Honnêtes travailleurs, n'oublions jamais que nos mains laborieuses concourent avec les labours de l'intelligence à l'œuvre commune de la prospérité sociale.
- » Le travail honore l'homme : *Le Fils de Marie fut d'abord ouvrier* enseignant et consacrant par son exemple la loi du travail.
- » Liberté pour base ; Égalité pour moyen ; Fraternité pour but.

Nous nous plaignons à ajouter que les chefs de cet établissement, qui, eux aussi, ne croyaient pas que la République ne dût être qu'un nom, avaient voulu associer les travailleurs de leur établissement aux succès de leur entreprise, mais le ministère leur a opposé des moyens dilatoires et des lois faites sous les règnes précédents qui n'ont jamais pu admettre l'union intime entre le capital et le travail.

Saulxures, 17 janvier 1850.

Citoyen Rédacteur,

Pendant que le diable et Saint-Pancrace escamotent sous leurs gobelets, comme saltimbanque en foire, toutes nos célébrités politiques, depuis le grand Odilon jusqu'au jeune républicain d'Arbois, le peuple qui paie les frais du spectacle et ne s'en amuse pas, souffre des rigueurs de la saison, travaille ou mendie et boit de l'eau fraîche suivant l'ordonnance des capucins gris.

Pendant qu'on efface en haut la devise sacrée; lui écrit en bas, sur la porte de la chaumière et de l'atelier, le mot du calvaire : fraternité!

Un ouvrier de Saulxures est mort la semaine passée, laissant dans la misère, sa jeune femme et deux enfants au berceau. Une souscription a été aussitôt ouverte pour leur venir en aide. Hommes, femmes et enfants, ont tous apporté leur denier à la veuve qui pourra s'acheter, du bois et du pain, pour passer l'hiver.

Vous qui dites que ce monde-là est ivrogne et démoralisé, vous ne le connaissez guère, ou vous allez l'étudier dans les prisons.

D.

Mirecourt, ce 23 janvier 1850.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire dans votre journal, le *Peuple Vosgien*, un article prétendu écrit de Mirecourt et qui me concerne.

Comme il est rempli de mensonges, il importe à mon honneur de le démentir.

Voici les faits tels qu'ils se sont passés et non comme ils sont racontés par votre complaisant correspondant.

Dans les premiers jours de ce mois, j'assistais à un dîner de famille. Nous étions tous forts paisibles, lorsque deux étrangers conduits par un négociant de Mirecourt, entrèrent la casquette sur la tête, la pipe à la bouche et passablement avinés. Ces deux hommes que je ne connaissais pas, mais qu'on pouvait juger à leur maintien et à leurs paroles, après avoir demandé tout d'abord s'il y avait beaucoup de bons républicains dans la ville pourrie de Mirecourt, se répandirent en invectives grossières contre le président de la République et contre M. Buffet, ancien ministre et représentant du peuple. Ne voulant pas discuter avec des hommes hors de raison et faire une scène dans une maison particulière, où j'étais admis comme ami, j'eus la prudence de me retirer sans rien dire.

Il est faux qu'en sortant d'un dîner où j'avais mangé le pain de l'hospitalité, je me sois rendu au laboratoire de M. le procureur de la République pour y distiller mon fiel dans une délation officielle; il est faux que ces deux voyageurs se disant républicains aient été mandés chez moi pour exhiber leurs passeports. Ils se donnent aussi trop d'importance en apprenant au public qu'à

propos de leur passage il y avait grande rumeur dans la ville, et que commissaire et procureur montés sur leurs grands chevaux de bataille les pourchassaient. A la vérité, en faisant le soir ma tournée officielle dans les lieux publics, comme c'est mon devoir, j'appris les noms à l'hôtel où ils étaient descendus; des deux voyageurs qui ont si fort en horreur l'honnêteté et la modération. Je savais que dans cet hôtel ils avaient tenus les propos les plus inconvenants.

Voilà, monsieur le rédacteur, ce que votre correspondant appelle de l'intimidation et de la moucharderie. Aux yeux des hommes comme les citoyens G. et R. de Nancy, tous les devoirs sont travestis et calomniés, les démarches les plus simples et les plus convenables sont criminalisées.

Je vous prédis, monsieur le rédacteur, que si votre République démocratique et sociale n'a pour soutien et pour organe que des citoyens tels que ceux qui viennent de s'occuper de moi dans votre journal, vous aurez beau vous tenir sur vos gardes, rester ferme dans vos convictions, dans vos légitimes espérances, un semblable système ne saurait s'implanter sur le sol de notre France; elle est, Dieu merci, assez noble et assez énergique et assez éclairée pour ne pas se laisser mettre au niveau des opinions subversives et désorganisatrices.

Je vous prie, monsieur le rédacteur, et au besoin vous requiers d'insérer ma réponse dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le commissaire de police de la ville de Mirecourt, G. LESGURE.

Nous ne pouvons constater ni contester les allées et venues de M. le commissaire, pendant la présence des deux voyageurs de Nancy à ce dîner de famille, pas plus que ces intentions. — Mais il nous semble en effet que, M. le commissaire a profité de ce qu'il pouvait apprendre de ce repas de famille sur leur compte, pour s'enquérir, dans sa tournée officielle, de leur conduite ou propos qu'ils pouvaient tenir à l'hôtel où ils étaient descendus.

De là, ordre de se rendre au parquet. Ce que les citoyens G. et R. racontaient dans le *Peuple vosgien*, et ce que M. le commissaire de police ne conteste pas.

M. le commissaire termine sa lettre en nous donnant une leçon propre à faire aimer la République. C'est par trop grotesque. M. le commissaire doit bien penser que nous ne puisons pas nos inspirations chez lui, et que mieux qu'il tout autre, nous sommes juges de ce que nous avons à faire.

Salut et bénédiction à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Jacques-Marie-Joseph, par la grâce de Dieu et du saint-siège apostolique, évêque de Luçon, a adressé à l'aumônier, au proviseur du lycée Napoléon et à l'archiprêtre, curé de Saint-Louis en la même ville, un mandement qui anathématise M. J.-S. Cahen, professeur de philosophie au lycée Napoléon. M. Cahen appartient à la religion israélite; M. Cahen a été admis le second, en 1846, à l'école normale et y a passé trois ans pour s'y préparer en vue de l'enseignement philosophique. M. Cahen a été l'objet de félicitations solennelles dans le rapport de M. le conseiller-président du concours de 1849. Nous attendons, y est-il dit, M. Cahen, à un prochain concours. Malgré tous ces titres, le ministre de l'instruction publique de Bonaparte a révoqué M. Cahen, pour donner satisfaction, sans doute à l'évêque intolérant, et lui a offert une place de seconde dans un collège communal. Il a refusé. Ce refus plein de dignité a été apprécié par tous ceux qui ne croient pas qu'au XIX^e siècle nous devons rétrograder jusqu'au XVII^e. Depuis quand les questions de sectes religieuses doivent-elles peser dans la balance d'un pouvoir, alors que la Constitution et la loi sont formelles à cet égard? Les israélites ne jouissent-ils pas de leurs droits civils? Comme tels n'usent-ils pas de leurs droits politiques? Ne paient-ils pas leurs impôts? N'acquiescent-ils pas l'impôt du sang? En vérité, il n'appartenait qu'à l'époque difficile dans laquelle nous vivons de nous rendre témoins de faits que l'on n'aurait jamais osé dans les plus mauvais jours de la restauration!

Les Israélites de toutes les localités et ceux du département des Vosges en particulier ont été vivement émus: c'était justice, leur religion et leur droit ont été froissés.

Il faut remonter, par la pensée, à l'hiver de 1840 pour retrouver dans nos annales une telle quantité de neige. Dans les campagnes, les chemins et les routes en sont encombrés. La fonte de ces neiges va nécessairement faire déborder les fleuves et les rivières à de grandes distances, et présage de grands désastres. Les riverains des cours d'eau ne sauraient donc trop se mettre sur leurs gardes.

Chronique parlementaire.

Le conseil des ministres s'est réuni à midi, à l'Élysée. L'élection du candidat socialiste à Nîmes a préoccupé vivement le président et ses ministres. On assurait ce soir que les élections, qui doivent avoir lieu dans plusieurs départements, étaient ajournées au 5 mars prochain.

Le bruit court à l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu ce matin entre MM. Testelin et Coislin, représentants du peuple, à l'occasion de paroles échangées entre eux pendant l'incident soulevé hier par M. Testelin, au sujet de la conversation de M. de Kerdrel avec M. le ministre de la guerre. On assure que le combat a eu lieu à l'arme blanche, et que M. de Coislin a reçu une blessure grave à la tête.

Nous croyons devoir donner le texte d'un contre-projet présenté par M. Richardel au projet de loi sur l'instruction publique :

- Art. 1^{er}. L'enseignement est complètement libre.
- Art. 2. Tous les décrets, ordonnances, circulaires et dispositions législatives quelconques sur l'enseignement sont abrogés.
- Art. 3. Aucune loi restrictive ou préventive d'aucun genre ne pourra être rendue sur l'enseignement, qui est un des droits fondamentaux, inaliénables et imprescriptibles de chacun des citoyens.
- Art. 4. Tous les citoyens professant l'enseignement, s'organiseront et s'administreront librement, comme ils jugeront convenable, pour offrir aux familles les conditions de moralité, de capacité et de perfectionnement dans l'instruction et les méthodes.
- Art. 5. Les communes n'auront sur les écoles de tout ordre qu'une surveillance municipale d'hygiène et de morale publique.
- Art. 6. Tout délit sera jugé par les tribunaux ordinaires.

On se rappelle que M. Dahirel a présenté une proposition ayant pour objet de soumettre à l'examen de l'assemblée les messages du président de la République. Si l'assemblée décide qu'il y a lieu de nommer une commission, celle-ci délibère sur l'opportunité d'une réponse. Dans le cas où l'opportunité est reconnue par les 2/3 des voix, un projet de réponse doit accompagner le rapport. Dans le cas contraire, l'assemblée est consultée sans débats. M. de Montigny, rapporteur de la 6^e commission de l'initiative parlementaire conclut, au nom de cette commission, à ce que la proposition de M. Dahirel ne soit pas prise en considération.

M. Goulot de Saint-Germain a déposé une proposition ayant pour objet d'enlever aux communes l'administration des bois communaux, pour la placer directement sous l'autorité administrative et ministérielle, dans le but d'utiliser ces terrains et de les améliorer. La 6^e commission de l'initiative parlementaire a vu dans cette proposition une aggravation dangereuse du principe de centralisation et une restriction du droit municipal. En conséquence, par l'organe de son rapporteur, elle propose de ne pas prendre cette proposition en considération.

L'affaire de la *Presse* pour l'article condamné de la *Réforme*, aux habitants des campagnes, a été remise à vendredi. On se préoccupe beaucoup des incidents qui pourront surgir de la déclaration faite par M. de Girardin, qu'il est l'auteur de l'article dans lequel cette reproduction a eu lieu.

Extérieur.

ALLEMAGNE. — Nous sommes toujours sans nouvelles directes de Vienne, et le courrier de Berlin est aussi en retard.

Nous savons cependant qu'à la date du 20 janvier la situation à Berlin n'avait pas changé. Le roi refusait toujours de se prêter à aucune concession; il repoussait même celles que proposait M. Camphausen à titre de transaction, ou le roi de Prusse, dit-on, ne veut plus du régime constitutionnel, ou il n'en veut qu'à la condition de pouvoir le soumettre en tout temps à la règle de sa volonté; c'est-à-dire de son bon plaisir. Aussi l'opinion se propage qu'il obéit plus qu'il jamais à l'influence russe.

Les journaux allemands, désormais les mieux informés, entrent autres la *Gazette d'état* du Wurtemberg, donnent à entendre qu'il se prépare de l'autre côté du Rhin de graves événements. Un projet de constitution avait été arrêté dans son ensemble par la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre et la Saxe, d'accord avec l'Autriche. On se propose de l'opposer au projet du 28 mai. Le point capital, en ce moment, est de gagner à ce projet l'adhésion de la Prusse, et l'on espère y réussir. Il faut avouer que cette circonstance jetterait un jour nouveau sur le message royal du 7 janvier, et aiderait beaucoup à la faire comprendre. — Mais quel peut être ce nouveau projet de constitution?

